

5 juin 1980 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Allocution prononcée par M. Valéry Giscard d'Estaing sur les problèmes agricoles, la politique agricole commune et l'élargissement de la CEE, devant l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, Paris, Hôtel intercontinental, le jeudi 5 juin 1980

Monsieur le Premier ministre,

- monsieur le président du Sénat,
- messieurs les ministres,
- messieurs les parlementaires,
- monsieur le maire,
- mon cher président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture,
- Mesdames et messieurs les présidents et membres des bureaux des chambres d'agriculture,
- Au moment où je reviens devant vous dans cette salle, je voudrais évoquer le souvenir d'une réunion précédente, celle du cinquantenaire de votre organisation, qui avait eu lieu en 1974 `année` au même endroit, réunion à laquelle assistait, dans l'exercice de sa haute fonction et dans des circonstances douloureuses, le Président de la République, mon prédécesseur, Monsieur Georges POMPIDOU. C'était, me semble-t-il, sa dernière manifestation officielle et tous ceux qui étaient présents à cette réunion s'associeront à moi pour évoquer son souvenir.
- Ma présence parmi vous, à l'occasion de cette journée nationale des chambres d'agriculture à laquelle vous m'avez convié atteste la place que vous occupez dans la nation. Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui et à travers vos personnes, à l'ensemble des agriculteurs de France. Aujourd'hui, car les agriculteurs viennent de vivre une période de grave préoccupation. Cette préoccupation qui vous a marqués tout au début de cette année est encore présente dans vos esprits.
- Les incertitudes sont maintenant levées et le dialogue entre les pouvoirs publics et les instances représentatives des agriculteurs est désormais libéré de l'hypothèque des choix immédiats. Il peut porter sur des problèmes fondamentaux à plus long terme.
- Trois sujets doivent retenir désormais notre réflexion :
  - la politique de la France à l'égard de l'Europe,
  - la préparation de l'avenir de l'agriculture française,
  - et, puisque vous m'accueillez, le rôle des chambres d'agriculture dans les transformations en cours.
- Au cours des derniers mois, les agriculteurs français ont eu des raisons d'être préoccupés et je comprenais ces préoccupations.
- Quelle catégorie sociale dans notre pays aurait supporté sans angoisse et sans réagir la proposition du blocage de ses revenus en francs courants en dépit de l'augmentation de ses charges, et les incertitudes pesant sur son avenir ?
- Je le dis clairement : il n'était pas acceptable pour la France que le revenu des agriculteurs devint un enjeu, et serve à l'extérieur de moyen de pression sur notre pays. Je n'acceptais pas en ce qui me concerne que les agriculteurs servent d'otages pour exercer une pression globale sur la

politique économique et financière de notre pays.

- J'avais donc prescrit que les dispositions nécessaires fussent prises pour que les producteurs français ne soient pas les victimes de ces circonstances. Les textes nécessaires ont été adoptés par le Conseil des ministres de vendredi dernier. Ces textes auraient été publiés cette semaine comme l'engagement en avait été pris, si un accord n'était pas intervenu.

- La détermination du Gouvernement français et la tranquille fermeté du ministre de l'Agriculture ` Pierre MEHAIGNERIE ` ont permis d'aboutir.\

Vous connaissez les termes de l'accord intervenu pour les prix agricoles. Ils sont conformes mot pour mot aux dispositions qui avaient été approuvées par la France et sept de ses partenaires. Nos agriculteurs vont ainsi bénéficier pour la campagne 1980, de la majoration de 5 % `statistique` liée à la suppression complète des montants compensatoires monétaires français. Il y a quelques mois encore les dirigeants de notre agriculture demandaient que ce qui restait de ces montants compensatoires monétaires, c'est-à-dire la petite marge de 1,5 %, fût supprimé en même temps que seraient fixés les prix. Ceci est chose faite et s'y ajoutera l'augmentation de 5 % des prix monétaires, soit 10 % donc au total. Je vous pose la question : 10 % de hausse de prix, qui y croyait au mois de janvier ?

- J'ai reçu moi-même les dirigeants des grandes organisations agricoles. A l'époque, il était question d'obtenir dans les meilleures conditions une hausse des prix qu'on évaluait entre 8,5 % et 9 % `statistique` et les dirigeants m'ont dit : Ce qu'il faudrait pour assurer la sécurité de l'opinion agricole c'est, cette année, une hausse des prix à deux chiffres. Mais on la représentait à l'époque comme un objectif et non comme quelque chose qu'on était assuré d'obtenir.

- Ce résultat a été obtenu à-partir d'une position de départ de la commission `Commission européenne`, c'est-à-dire de l'instance qui propose le niveau des prix agricoles et qui doit être accepté par le conseil\_des\_ministres `CEE`, limitée à une hausse de 2,4 %, et malgré l'opposition d'un partenaire, qui s'était déclaré partisan d'un gel des prix communautaires pour plusieurs productions importantes.

- L'attitude de la France a aussi permis - ce qui est plus important encore - le maintien des principes de la politique agricole commune, puisque malgré les craintes, les prix sont augmentés en commun au-niveau que nous avons jugé souhaitable, et que l'unité du marché sera donc préservée pour la campagne.\

Nos producteurs de mouton obtiennent enfin avec 8 ans de retard un règlement en bonne et due forme £ avec 8 ans de retard, car la négociation sur la viande ovine aurait dû être liée à la négociation sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté `CEE`.

- Ce règlement est, sans doute, encore perfectible, mais il comporte déjà l'essentiel des dispositifs dont bénéficient les autres grandes productions agricoles de la Communauté. Il constitue donc une victoire du bon droit et du bon sens, j'ai eu successivement hier et aujourd'hui la visite du Premier ministre de Nouvelle-Zélande et du ministre des Affaires étrangères d'Australie. Ils venaient me dire : la France a obtenu satisfaction dans l'organisation du marché du mouton £ quelles vont être les conséquences en ce qui concerne les rapports de la Communauté et du monde extérieur ? J'ai indiqué, en-particulier au premier de mes interlocuteurs, que bien entendu les dispositions seraient prises notamment sous la forme d'un accord d'auto-limitation pour qu'il n'y ait pas d'entrée supplémentaire de productions venant en concurrence sur le marché communautaire.

- Une organisation communautaire du marché du mouton, qui y croyait à l'automne dernier ?

- Les garanties de l'accord intervenu portent également sur l'année prochaine : dans l'hypothèse où de nouvelles difficultés apparaîtraient, en 1981, sur la fixation des prix agricoles, la reconduction de l'avantage budgétaire consenti à l'un des partenaires attendra avant de pouvoir être mise en oeuvre, qu'un accord ait été trouvé sur le niveau des prix agricoles.

- Pour moi, c'était une disposition centrale £ d'ailleurs, la délégation française avait, à cet égard, des instructions tout à fait strictes du Premier ministre. Et cette disposition, parfaitement claire dans le dispositif, fait l'objet, à ma demande, d'une confirmation écrite du Gouvernement à Bruxelles.\

Celui qui critiquement est accord... (text truncated)

Ceux qui critiquent cet accord européen, seraient bien de penser aux alternatives qu'aurait entraîné l'échec. Vous, qui êtes des responsables dans vos départements et dans vos régions de la vie de nos agriculteurs, je vous demande de penser aux alternatives qu'aurait entraîné l'échec :

- Sur-le-plan extérieur, la dislocation de la politique agricole commune entraînant une profonde crise de confiance chez tous les agriculteurs français. Supposez qu'on ait eu un échec. Quel serait, malgré les soutiens apportés par le Gouvernement français pour la campagne, le désarroi du monde agricole français ?

- Sur-le-plan intérieur, nous aurions eu à faire face à la nécessité de financer par le budget - un budget pas tellement à l'aise à l'heure actuelle, du fait des difficultés internationales - non seulement le remplacement des interventions communautaires, mais aussi la perte de revenus entraînée pour nos agriculteurs par le blocage des prix à l'exportation sur les marchés européens. Marchés sur lesquels vous vendez les deux tiers de vos exportations de produits agricoles. Dans une première évaluation, on peut dire que le coût budgétaire aurait été doublé pour la France.

- J'avais perçu dans les déclarations des dirigeants agricoles une inquiétude. Les agriculteurs ne gardent pas un bon souvenir des circonstances financières de l'année 1976. Elle a été marquée par une sécheresse durable et, à juste titre, la collectivité nationale a décidé de compenser une partie des pertes `impôt sécheresse`, mais elle a été conduite à le faire dans des conditions qui ont laissé un souvenir préoccupant dans l'opinion agricole, leur donnant le sentiment d'être traités à part dans la Communauté nationale et d'apparaître comme une catégorie d'assistés par le budget national. S'il n'y avait pas eu d'accord communautaire, il n'y avait pas d'autre solution, donc on aurait une solution coûtant deux fois plus cher pour 1980 que ce qu'il a fallu faire en 1976 et inscrite dans le budget de l'Etat.\

Permettez-moi une digression, je pense souvent dans ma fonction au rôle difficile des critiques. Il est tout à fait naturel dans une démocratie que les critiques s'exercent et, à cet égard, le fait que nous soyons dans un pays de totale liberté pour l'expression des critiques, fait partie des principes fondamentaux de notre vie républicaine. Si, aujourd'hui, nous avons abouti à l'échec, que se serait-il passé ? Nous n'aurions pas entendu des critiques par d'autres personnes, nous aurions entendu d'autres critiques par les mêmes personnes. Je vous demande de réfléchir à ce que seraient ces critiques. A leur place, j'aurais dit ceci : "Première critique : ainsi 22 ans après l'entrée en vigueur de la politique agricole commune, le Gouvernement français n'a pas été capable de maintenir l'organisation communautaire agricole, il a pris des dispositions imprudentes, il s'est bloqué dans des positions de négociations telles qu'il est revenu lui-même sur un acquis fondamental, celui dont dépendent à la fois l'avenir des agriculteurs et en même temps l'existence de la Communauté européenne `CEE`, qui comprend les principes fondamentaux d'unité de prix, de préférence communautaire et de libre circulation des produits. Qui a obtenu ce résultat ? C'est le Gouvernement de la première puissance agricole de la Communauté £ eh bien, je fais appel aux agriculteurs de France pour s'élever contre cette attitude et exiger qu'on rétablisse les acquis de la politique agricole commune dans les meilleurs délais.

- Deuxième critique : Monsieur BARRE, vous vous êtes trompé dans vos calculs, vous étiez à Bruxelles, vous avez refusé un accord mais avez-vous mesuré les conséquences financières de votre refus ?

- L'allègement des contributions britanniques se serait traduit par une certaine surcharge budgétaire pour la France, c'est vrai, mais combien inférieure à ce que vous allez désormais devoir payer, sur le budget national, pour assurer, comme vous en avez le devoir, et comme d'ailleurs le Président de la République vous l'a prescrit, le maintien du revenu des agriculteurs français".\

Dans cette longue négociation dont je comprends, parce que j'ai été un élu d'une région agricole dont la vie était et reste difficile, qu'elle pouvait lasser la patience des milieux agricoles, je m'étais fixé les objectifs suivants :

- Le maintien de la politique agricole commune.

- La fixation du niveau des prix à un niveau qui assure pour 1980 le maintien du revenu des agriculteurs français.

- Que les dossiers en-cours soient réglés : mouton et pêche,
- Qu'il y ait une solution "équitable", difficile à chiffrer, en ce qui concerne le niveau de la contribution britannique.
- Or, le risque que nous ayons, c'était que nous ayions à la fois l'éclatement de la politique agricole commune et la réduction de la contribution britannique. Ceux d'entre vous qui ont suivi les étapes de cette négociation savez que ce risque était sérieux. Car que pouvait-il se passer ? Jusqu'aux dernières semaines, nos partenaires n'étaient pas prêts à accepter une hausse des prix de 5 % et ils auraient probablement accepté 3 à 3,5 %, c'est-à-dire une hausse insuffisante pour la France. A ce moment-là, nous étions conduits à prendre des dispositions qui pouvaient servir de prétexte à une rupture de l'unité du marché agricole européen. Il fallait donc dans le même temps contraindre nos partenaires à obtenir un niveau de prix élevé et s'assurer que cette décision puisse être prise à 9 et non à 8. Lors de la dernière rencontre avec le Chancelier d'Allemagne fédérale `Helmut SCHMIDT`, je lui ai dit : pour la France, il n'est pas possible, dans les conditions économiques actuelles, d'accepter une augmentation des prix agricoles inférieure à 5 %, prenez des attitudes compatibles avec cet objectif, sinon, il n'y aura pas d'accord.
- Il appartient maintenant aux services de la commission `Commission\_européenne`, à ceux du ministre de l'Agriculture et aux offices compétents de traduire immédiatement dans les faits l'ensemble des décisions prises par les conseils\_des\_ministres de l'agriculture.
- Je demande, en-particulier, au Gouvernement de veiller à ce que tous les moyens d'action dont il dispose pour prolonger ou compléter l'action communautaire, soient mis en\_oeuvre pour que le monde agricole perçoive, dans la réalité quotidienne, l'effet pratique des décisions prises à Bruxelles.\

Il est important, désormais, de tirer les enseignements de l'épreuve que nous venons de traverser.

- Le Gouvernement devra concentrer ses efforts sur deux objectifs : le maintien du revenu des producteurs, et la défense des fondements de la construction européenne.
- J'avais pris à Lyon au mois de mars l'engagement que le pouvoir\_d\_achat des agriculteurs serait maintenu. Je l'ai rappelé lors de mon entretien télévisé du 5 mai dernier. Je le confirme aujourd'hui devant vous.
- Les agriculteurs travaillent comme les autres Français, parfois davantage que d'autres. Le -fruit de ce travail doit leur permettre de vivre comme eux. Etant donné que cette année la politique générale, en-matière de revenu, est celle du maintien du pouvoir\_d\_achat, cette règle doit s'appliquer aux agriculteurs.\

Pour ce qui concerne la construction européenne `CEE`, la France doit faire preuve de lucidité et s'attacher à maintenir ce qui est essentiel. Les principes fondamentaux de la politique agricole commune, en tête desquels je placerais, s'il y avait un classement à effectuer, la préférence communautaire et l'unité de marché, sont intangibles.

- Mais il est vrai que certaines dépenses progressent vite et que certains mécanismes ont vieilli. La France a présenté des propositions pour rénover ce qui doit l'être, et dans les prochaines rencontres européennes nos sujets d'entretien avec nos principaux partenaires seront précisément de définir à l'avance la manière de rénover ces mécanismes pour les consolider, afin de ne pas être pris de court ou de vitesse lors de l'échéance de l'année prochaine. Ces propositions ont été largement inspirées par les travaux des chambres d'agriculture, et elles ont déjà permis des progrès : une partie des décisions importantes acceptées par la Communauté les reprennent. Le Gouvernement continuera de soutenir ces réformes, afin de parvenir, avec tous ses partenaires qui croient à l'Europe, à renforcer la politique agricole commune qui en est une pierre angulaire.

- J'ai écouté avec le plus grand intérêt, monsieur le président, les réflexions que vous présentiez après celles de MM. de CAFFARELLI et CORMORECHE, comme j'écouterai l'ensemble de celles élaborées par les institutions ou les organisations représentatives de l'agriculture. Il y a là, dans les mécanismes que vous envisagez des éléments qui, s'ils sont sérieusement pris en-compte par nos partenaires, et je pense qu'ils peuvent l'être, ouvrent la voie à des solutions raisonnables.\

Au-delà des problèmes strictement agricoles, les discussions menées depuis plusieurs mois ont fait apparaître clairement que l'intégration de certains nouveaux membres n'est pas encore complète, puisqu'ils demandent à être dispensés d'une partie des obligations communautaires.

- Cette attitude de leur part entraîne une conséquence précise que certains n'ont pas encore aperçue. Il ne m'apparaît pas possible de cumuler les problèmes et les incertitudes liés à la prolongation du premier élargissement et ceux que poseraient de nouvelles adhésions.

- C'est pourquoi, compte tenu de l'attitude de certains de nos partenaires depuis le début de cette année, il convient que la Communauté s'attache par priorité à parachever le premier élargissement, avant d'être en-état d'en entreprendre un deuxième.\

Les circonstances du moment, si importantes soient-elles, ne doivent pas constituer la seule source de nos réflexions. A la suite des interrogations du président PERRIN, il faut aussi envisager l'avenir à moyen et à long terme.

- Le développement d'une agriculture puissante et compétitive constitue une priorité de la politique économique française pour les années à venir. Un effort d'approfondissement a été conduit sur ce thème depuis quelques années.

- Les réformes engagées sont nombreuses. J'accorde une importance particulière à celles qui touchent des secteurs, des régions ou des catégories en difficulté.

- Ainsi, le plan pluriannuel de développement de l'élevage va mettre enfin les moyens nécessaires au service de l'encouragement de la production de viande et de la reconversion de la production de lait, toujours annoncée, mais difficile à mettre en\_oeuvre.

- Ainsi, le plan décennal du grand Sud-Ouest va doter l'agriculture de cette région, et en particulier sa production de fruits et légumes, des incitations nécessaires d'abord au rattrapage de son retard, ensuite à sa nouvelle étape de développement.

- Ainsi, le ministre de l'Agriculture `Pierre MEHAIGNERIE` a été chargé de proposer une réforme de la dotation aux jeunes agriculteurs, pour la rendre plus sélective et plus efficace.\

Ainsi, nous devons réfléchir à deux phénomènes importants pour l'avenir et la stabilité de notre agriculture et je souhaite que l'organisation des chambres d'agriculture puisse apporter une contribution à cette réflexion qui va marquer les travaux gouvernementaux des prochains mois : les conséquences du renchérissement durable de certains coûts de production, directement liés à l'énergie, ou indirectement à la chimie du pétrole et le niveau élevé d'endettement de certaines exploitations agricoles.

- Ce niveau d'endettement s'explique par une politique qui a été volontairement suivie et qui était une politique de modernisation de l'équipement et des structures. Mais, elle a été suivie dans une période de forte expansion spontanée et donc, très légitimement, les agriculteurs, comme d'ailleurs les autres catégories de la population, étaient amenés à anticiper par l'endettement sur la poursuite d'une expansion qui leur apparaissait certaine et garantie. A-partir du moment où la conjoncture générale a changé, il faut examiner en profondeur les conséquences de ce haut niveau d'endettement de certaines exploitations agricoles.\

L'avenir sera surtout marqué par deux phénomènes : les changements apportés par la loi d'orientation agricole et la diffusion du progrès technique indispensable dans notre agriculture.

- Le 16 décembre 1977 `date`, à Vassy, j'avais annoncé qu'une nouvelle loi fondamentale serait établie pour donner un nouvel élan pour définir un nouveau -cadre à notre progrès agricole.

- Le projet sera bientôt une loi : le Sénat s'en est saisi aujourd'hui même pour la dernière fois. Les textes d'application seront publiés avant la fin de l'année. Les premiers crédits correspondants seront inscrits dans le projet de budget pour 1981 actuellement en-cours de préparation.

- Ce texte a été très largement concerté avec les organisations et les institutions représentatives de l'agriculture. Il a fait l'objet d'une session extraordinaire du Sénat pour en hâter l'examen et finalement a abouti, malgré les craintes de dirigeants agricoles, à un texte voisin des propositions initiales et donc ayant surmonté un certain nombre de réticences, de craintes, de freins. Cette loi va largement définir cet ensemble dont l'ambition est de doter notre agriculture d'un -cadre de développement adapté à la fin du vingtième siècle.

- Je vous demande à tous, quand elle sera adoptée, de bien la faire connaître dans nos provinces,

dans nos départements et dans nos communes, pour que chaque agriculteur puisse en utiliser pleinement et sans retard les ressources.\

La préparation de l'avenir passe aussi, comme je l'ai indiqué, par le progrès technique. Une partie de l'opinion publique tend encore à considérer l'agriculture comme un secteur retardataire. Cette vision n'est pas exacte.

- L'important effort de rénovation entrepris depuis vingt ans - cette "révolution silencieuse" pour reprendre l'expression de M. DEBATISSE à l'époque - a fait entrer l'agriculture française parmi les secteurs d'activité les plus modernes de ce pays.

- Il était difficile d'accumuler sur une seule génération une quantité de progrès technique plus considérable. On a eu néanmoins le sentiment dans les années 1970 - 1975 qu'il y avait un certain essoufflement de ce progrès technique et donc qu'après cette première vague, une deuxième vague devait faire l'objet de propositions et d'actions de la part du Gouvernement et des organisations agricoles. Notre agriculture, c'est un point fondamental quand on parle du futur marché commun agricole, doit rester en tête de l'évolution des méthodes et du renouvellement des techniques, pour devenir l'agriculture de conquête, fortement exportatrice, dont la France a besoin pour équilibrer ses échanges extérieurs.

- Je sais que les chambres d'agriculture souhaitent y contribuer en définissant et en diffusant de nouveaux modèles d'exploitation plus adaptés aux contraintes de cette fin de siècle. Je souhaite qu'elles s'appliquent à y parvenir dans les délais très courts qu'impose la cause du progrès et la concurrence.

- Elles y seront aidées par les décisions que le conseil des ministres vient de prendre en vue de définir et d'appliquer une politique ambitieuse pour l'ensemble de ce qu'on appelle la filière du progrès constituée par la recherche `agronomique`, le développement et la formation des agriculteurs.

- Je demande au ministre de l'Agriculture `Pierre MEHAIGNERIE` de suivre personnellement la bonne exécution de cette politique afin que l'appareil intellectuel et scientifique qui entoure notre agriculture devienne un de ses atouts maîtres dans la compétition internationale.\

Je souhaite que l'agriculture que nous laisserons, que vous laisserez, aux générations suivantes, apparaisse en Europe comme ayant les deux caractères suivants : d'abord c'est l'agriculture installée sur le sol qui a de toute évidence la plus forte vocation agricole. Et il faut que tout le monde sache que la France sera l'endroit où il y aura l'agriculture la plus puissante en Europe.

- Ensuite, que cette agriculture soit reconnue comme ayant atteint dans toutes ses branches le niveau technologique le plus avancé, qu'elle n'ait donc jamais à souffrir dans son revenu ou dans la compétition extérieure de la supériorité technologique de tel ou tel pays voisin. Ce résultat a déjà été acquis par certains secteurs de notre agriculture. Je souhaite que lorsque la génération suivante prendra, j'allais dire la charrue, les instruments, elle dispose d'une agriculture qui soit reconnue comme ayant le plus haut niveau technologique.\

Je voudrais maintenant indiquer comment le rôle des chambres d'agriculture, dans ce monde changeant et difficile, peut s'élargir et se renforcer.

- Le statut des chambres d'agriculture leur confère une compétence générale de conseil auprès des pouvoirs publics, qu'elles exercent avec une grande efficacité et dans le respect des diverses tendances qui les composent. Ces qualités leur donnent vocation, à mes yeux, à élargir leur domaine d'intervention et je voudrais, ce matin, leur faire deux suggestions.

- La première porte sur l'ouverture du milieu agricole vers le monde rural. A Vassy, j'avais fixé comme un objectif d'intérêt national la stabilisation de la population rurale de la France. Les chambres d'agriculture peuvent jouer un rôle éminent dans la réalisation de cet objectif.

- En-particulier, elles pourraient s'attacher à prendre en liaison avec les collectivités locales et les autres chambres consulaires, des initiatives concrètes pour mieux fixer sur place la population rurale.

- Ce champ d'action peut s'étendre à l'entretien de l'espace, à la mise en place de métiers d'appoint, à l'animation locale et, bien sûr, à la création d'entreprises proches de l'activité agricole. Je suis certain que l'exceptionnel sens de l'organisation des agriculteurs et la très grande densité de leur réseau territorial leur permettront de prendre la tête de ce mouvement et

d'obtenir des résultats positifs.\

Le second projet vise un domaine où les chambres interviennent déjà : celui de la formation des agriculteurs.

- Dans une agriculture plus concurrentielle, où en-raison de la -nature même des comptes d'une exploitation les équilibres doivent être recherchés avec beaucoup plus de minutie, ce qu'on appelle le "droit à l'erreur" se réduit. Ce que je trouve d'ailleurs très démonstratif dans les problèmes d'endettement de l'agriculture, c'est cette présentation périodique des créances fixes d'une exploitation agricole, alors qu'autrefois traditionnellement l'exploitation ajustait sur sa propre substance les difficultés annuelles de sa gestion.

- L'exploitation agricole doit être conduite aujourd'hui avec la même rationalité que les autres exploitations artisanales ou industrielles. Je suis en plein accord avec vous sur ce point, monsieur le président : la préoccupation de la gestion doit désormais occuper, chez nos producteurs et souvent chez leurs épouses, une place équivalente à celle de la technique.

- Il appartient aux chambres d'agriculture d'accélérer la prise de conscience de cet impératif : il n'est pas suffisant qu'il y ait en France 120000 agriculteurs tenant à l'heure actuelle une comptabilité de gestion leur permettant de voir clair dans la structure de leurs recettes, dans la - nature des charges et dans le niveau de leurs dépenses.

- Le développement des moyens modernes de télécommunication doit être mis progressivement au service des agriculteurs, pour mieux les informer et pour mieux les conseiller dans la conduite de leur entreprise.

- Les chambres d'agriculture doivent prendre à\_coeur d'aider les chefs d'exploitations agricoles à moderniser leur gestion.\

Monsieur le président,

- messieurs les présidents,

- mesdames,

- messieurs,

- Je vous ai parlé de rationalité et d'économie, parce que le monde actuel nous impose d'accorder à ces notions une place toujours plus importante. Et parce que d'ailleurs dans votre propre vie et dans vos propres organisations, vous accordez à ces notions une place croissante.

- Mais je n'oublie pas que je m'adresse par vous à ceux des Français qui restent dans notre société, les plus imprégnés d'un certain nombre de valeurs fondamentales.

- Vous êtes porteurs, dans notre société troublée, de la sagesse profonde de la France. Loin des modes et des futilités, proches des réalités naturelles et du déroulement du temps, vous savez distinguer ce qui est important et ce qui est juste. Ce rôle est irremplaçable.

- Le reste de l'opinion se demande parfois pourquoi l'agriculture occupe une telle place dans notre vie nationale. Elle oublie que la France est un pays profondément attaché à ses racines terriennes, encore toutes proches, pour la plupart d'entre nous et pour le plus grand nombre des habitants des villes.

- Elle néglige l'impérieuse nécessité d'écouter, dans le monde moderne, le bon sens et la vision claire des réalités. Elle omet de constater qu'aucun grand pays industriel ne renonce à défendre son agriculture.

- La France a besoin de ses paysans. Il est donc juste qu'elle les défende. C'est ce que, depuis leur origine ancienne, font les chambres d'agriculture et leur assemblée permanente. Je leur rends cet hommage et je vous en félicite.

- C'est ce que font aussi, avec une égale continuité, les Gouvernements de la République.

J'atteste devant vous qu'ils continueront de le faire.

- Puisse cette journée, si brillamment organisée, contribuer à faire mieux comprendre et mieux aimer l'irremplaçable monde agricole par l'ensemble des Français.

- Vive les chambres d'agriculture !

- Vive l'agriculture française !

- Vive la France !\